

# LE POPULAIRE



## LE JOURNAL DE VOTRE DÉPUTÉ GABRIEL AMARD

« INTERDIRE LES POLLUANTS ÉTERNELS (PFAS) SERAIT UN GRAND PAS À VALEUR D'EXEMPLE POUR L'HUMANITÉ ET POUR LE VIVANT. »

Gabriel Amard, le 4 avril 2024 à la tribune de l'Assemblée nationale.

## EDITO

### GABRIEL AMARD DÉPUTÉ DU RHÔNE

Citoyenne, citoyen, Madame, Monsieur,  
Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que 2025 soit une année pleine de bonheur pour vous et pour vos proches. Je tiens aussi à vous adresser mes sincères remerciements, Villeurbannaises et Villeurbannais, pour la confiance que vous m'avez renouvelée avec 5 000 voix de plus qu'en 2022 lors des élections législatives anticipées des 30 juin et 7 juillet derniers.  
Jour après jour, la situation de chacune et chacun

en France ne cesse de se dégrader. Emmanuel Macron est devenu le président du coup de force permanent. Il ne laisse de répit à personne : les aides-soignantes, les AESH, les enseignants, les retraités, les étudiants, les cheminots, les fonctionnaires, les chauffeurs de taxi, les Ultramarins qui luttent contre la vie chère et pour leur droit à l'eau... beaucoup se mobilisent face à un Président qui les méprise et les maltraite. Partout dans le pays la colère gronde. De Mayotte à Paris en passant par Villeurbanne, Macron organise le chaos social : destruction des services

publics, appauvrissement des Français, saccage des finances publiques, le monde d'Emmanuel Macron est un monde de malheur.

Au coup de force social s'ajoute un coup de force antidémocratique. Alors que les Français ont placé en tête le Nouveau Front populaire lors des dernières élections législatives, la décision du Président de la République de nommer à Matignon Michel Barnier constituait un véritable déni de démocratie. Ce coup de force n'a été permis que par l'adhésion complice de Marine Le Pen et du Rassemblement National au projet de Monsieur Macron. Au bout de l'impasse, le Président n'aura d'autre choix que de se soumettre ou de se démettre, puisqu'il s'obstine désormais avec

M. Bayrou.

Face à la crise politique, une sortie par le haut existe : l'application immédiate du programme du Nouveau Front Populaire dont je demeure déterminé à en porter les engagements. Soyez assurés que je ne cesserai jamais de me battre pour le blocage des prix, l'abrogation de la retraite à 64 ans, la Paix en Ukraine et entre l'État d'Israël et un État de Palestine reconnu, l'augmentation des salaires et le passage du SMIC à 1 600€ net, la gratuité intégrale de l'école. Vive le Nouveau Front Populaire !

PLUS D'INFOS SUR  
[assemblee-nationale.fr](https://assemblee-nationale.fr)



## SUIVEZ LES ACTIVITÉS DE VOTRE DÉPUTÉ À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

[www.assemblee-nationale.fr/dyn/deputes/PA794906](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/deputes/PA794906)



## SOMMAIRE

Budget 2025 : Changer la vie !	p.2
École Rosa Parks : les enfants font la loi !	p.3
La migration est un exil forcé	p.4
Mieux gérer les ressources en eau, une nécessité	p.5



Pompiers : le gouvernement doit céder !	p.6
Non au transfert de l'hôpital Henry Gabrielle	p.6
Entretien avec Mathieu Ben Braham de Générations Futures	p.7



Interdire les polluants éternels, c'est possible !	p.8
Palestine, vite la Paix !	p.9



Protégeons les animaux	p.10
Abandon du projet Rhonergia, victoire pour le vivant	p.11
Gabriel Amard, un député à votre rencontre	p.12



## GABRIEL AMARD ÉLU SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 20 juillet 2024, Gabriel Amard est élu secrétaire de l'Assemblée nationale, assumant ainsi un rôle clé au sein de l'institution suite à la dissolution. Il contribue à la bonne organisation des séances, veillant au respect des procédures et au bon déroulement des débats parlementaires. Avec cette élection, le Nouveau Front Populaire devient majoritaire au bureau de l'Assemblée, renforçant son influence et faisant la démonstration que la macronie et la droite ne sont majoritaires ni dans le pays ni au sein de l'Assemblée.

POUR L'ANNÉE 2024, LE DÉFICIT PUBLIC FRANÇAIS DEVRAIT ATTEINDRE 6,1 % DU PIB SOIT 150 MILLIARDS D'EUROS, L'UN DES PIRES DE SON HISTOIRE. APRÈS PLUS DE 7 ANS AU POUVOIR, LES MACRONISTES ONT FAIT LA DÉMONSTRATION QU'ILS ÉTAIENT DE TRÈS MAUVAIS GESTIONNAIRES DE L'ARGENT PUBLIC. SI MAUVAIS QUE LA COMMISSION EUROPÉENNE A PLACÉ LA FRANCE SOUS LE COUP DE LA PROCÉDURE POUR DÉFICIT EXCESSIF.

# BUDGET 2025 : CHANGER LA VIE !

## MOBILISATION PARLEMENTAIRE CONTRE LE BUDGET DE L'AUSTÉRITÉ



Gabriel Amard à la tribune de l'Assemblée pour dénoncer les coupes dans le budget alloué aux collectivités.

Pris d'affolement face au déficit abyssal que ne cesse de creuser la macronie depuis plus de sept ans, Emmanuel Macron et Michel Barnier ont voulu imposer

par la force le budget le plus illégitime et le plus austéritaire de l'histoire. Le plus illégitime parce qu'il a été préparé dans la hâte par un gouvernement composé des grands perdants des élections législatives de juillet dernier. Le plus austéritaire parce que le gouvernement Barnier voulait réaliser 60 milliards d'économies sur le dos des classes populaires et classes moyennes du pays. Après avoir saccagé les recettes publiques en réalisant des cadeaux fiscaux aux plus riches, Barnier, Macron et Le Pen ont souhaité faire payer l'addition aux plus précaires du pays en coupant drastiquement

dans les dépenses vitales du pays : désindexation des pensions de retraite sur l'inflation, suppression de 4000 postes dans l'Éducation Nationale, coupe de 5 à 11 milliards d'euros dans le budget des collectivités locales. Cette politique austéritaire ne constitue ni à court terme ni à long terme une solution pour le rétablissement des finances publiques.

Pour faire face à cet enfer annoncé, les député-es de la France insoumise et du NFP se sont battu-es, amendement par amendement, pour faire payer enfin aux multi-millionnaires leur juste part. Gabriel Amard et ses collègues du NFP ont gagné de nombreuses victoires : l'amendement Zucman visant à taxer les bénéfices des multinationales réalisés en France est adopté (+ 26 milliards d'euros pour le budget), contribution exceptionnelle qui rapporterait 15 milliards qui s'appliquerait aux entreprises réalisant plus de 750 millions de chiffres d'affaires, suppression de la taxe supplémentaire de 3 milliards d'euros sur l'électricité, conditionnement des aides publiques au maintien des emplois et des activités en France, suppression de la contribution à la vie

étudiante et de campus et la généralisation du repas Crous à 1 euro pour les étudiant-es, indexation des dotations des collectivités sur l'inflation, moyens supplémentaires pour un meilleur accueil des femmes victimes de violences dans les commissariats et gendarmeries.

Mécontent que ce budget amendé par le NFP améliore la vie de millions de Français et fasse payer leur juste part à leurs amis multimilliardaires tout en réduisant le déficit, les député-es macronistes ont voté contre leur propre budget. Michel Barnier, minoritaire, a décidé d'écarter unilatéralement le vote de la représentation pour faire passer son budget par 49-3. C'est face à ce coup de force que nous avons été conduits à censurer ce gouvernement !

### PLUS D'INFOS SUR

Retrouvez le contre-budget 2025 du groupe LFI-NFP



## PAROLE

« CE BUDGET EST LA PREUVE QUE LA POLITIQUE DE MACRON A ÉCHOUÉ SUR TOUT. NOUS SOMMES AUJOURD'HUI LES SEULS À PRÉSENTER UNE ORIENTATION ÉCONOMIQUE CRÉDIBLE FACE À CE GOUVERNEMENT ».

Éric Coquerel, député LFI, président de la commission des finances





© Allan Brunon

## RENCONTRE AVEC L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ ENTRE FEMME À LA RUE

Gabriel Amard était présent le 21 mai 2024 aux côtés de l'eurodéputé Damien Carême et de Mathieu Garabedian, Adjoint au maire LFI de Villeurbanne pour une rencontre avec le collectif Solidarité entre femmes à la rue. Face à l'extrême pauvreté et au sans-abrisme, Gabriel Amard a tenu à rappeler que le droit à un toit est un droit fondamental et s'est prononcé contre les expulsions exécutées par la préfecture.



© Allan Brunon

# ÉCOLE ROSA PARKS : LES ENFANTS FONT LA LOI !

## SPORT POUR TOUS

LE 16 FÉVRIER 2024, GABRIEL AMARD ÉTAIT PRÉSENT À L'ÉCOLE PRIMAIRE ROSA PARKS POUR ÉCHANGER AVEC DES ÉLÈVES DE CLASSE DE CM2 DE SON RÔLE DE DÉPUTÉ.

CES DERNIERS LUI ONT PRÉSENTÉ UNE PROPOSITION DE LOI QU'ILS ONT ÉCRITE POUR RENDRE LE SPORT ACCESSIBLE À TOUS.

Engagés dans la 27<sup>e</sup> édition du Parlement des enfants, des élèves de CM2 de l'école primaire Rosa Parks ont décidé de présenter une proposition de loi visant à créer une allocation sportive universelle pour tous les enfants de 3 à 18 ans. Le Parlement des enfants est un dispositif permettant à des classes à travers la France de proposer une loi, car la loi peut être écrite par toutes et

tous ! Convaincu par cette proposition de loi et par la nécessité de rendre le sport accessible au plus grand nombre, Gabriel Amard a décidé de la reprendre et de la déposer formellement à l'Assemblée Nationale dans le but qu'elle puisse être étudiée par le Parlement.

L'ensemble des études montrent que plus on est pauvre et moins l'accès au sport est facile, notamment pour des raisons financières. Pourtant, la pratique du sport est un véritable enjeu de santé publique dans la mesure où il permet de maintenir une hygiène de vie, de diminuer les risques de maladies cardiovasculaires, de diabète, de cancer ou d'obésité. Il permet en outre de réduire le stress, d'améliorer la qualité du sommeil, et permet de réduire le risque de maladies psychiatriques. Malheureusement dans

un contexte d'inflation qui ne fait qu'augmenter, de nombreux ménages ne peuvent pas se permettre d'engager de telles dépenses. Une étude publiée en septembre 2022 montrait déjà que 24% des Français-es ne pouvaient pas inscrire leurs enfants à une activité sportive en raison de la hausse des prix. Outre le paiement de la licence, qui dans certains cas peut s'élever à plusieurs centaines d'euros, la pratique sportive nécessite souvent l'achat d'équipements. Ces dépenses arrivent au début de l'année scolaire, période où les familles doivent déjà payer l'ensemble des fournitures scolaires. Un dispositif qui permettrait à chaque enfant de 3 à 18 ans de bénéficier d'une allocation pour la pratique sportive permettrait ainsi de soulager le budget des familles et d'encourager la pratique du sport.

Gabriel Amard devant la classe de CM2 de l'école Rosa Parks

## EN BREF

### VISITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DES ÉLÈVES DU COLLÈGE DES IRIS

Le 5 avril 2024 Gabriel Amard recevait à l'Assemblée nationale des élèves du collège des Iris de Villeurbanne pour leur présenter le rôle du député et le fonctionnement du Parlement. Lors de ce moment d'une grande richesse, ils ont eu l'occasion de visiter ce haut lieu de la République et d'assister à une séance de l'Assemblée



### COLLECTE SOLIDAIRE DE FOURNITURE SCOLAIRE

Comme chaque année depuis le début de son mandat, Gabriel Amard organisait ce 5 septembre une collecte de fournitures scolaires à destination des enfants en situation de grande précarité. Face à l'inflation et au coût sans cesse plus important des fournitures scolaires, Gabriel Amard et son groupe La France Insoumise - Nouveau Front Populaire soutiennent de nouveau la gratuité des fournitures scolaires pour tous les enfants



PLUS D'INFOS SUR Retrouvez la proposition de loi





© Shutterstock

### VISITE DE LA PRISON DE VILLEFRANCHE

En avril 2024 Gabriel Amard visitait la prison de Villefranche-sur-Saône afin d'exercer son droit de visite prévu par le code pénitentiaire. Suite à des signalements de violences commises par des surveillants pénitentiaires sur les détenus, Gabriel Amard a contrôlé ce lieu de privation de libertés et a pu échanger avec les prisonniers sur leurs conditions de détention ainsi qu'avec les surveillants dont les conditions de travail n'ont cessé de se détériorer. Il est urgent que la dignité des détenus soit garantie et que les conditions de travail des agents de la pénitentiaire s'améliorent.

# LA MIGRATION EST UN EXIL FORCÉ

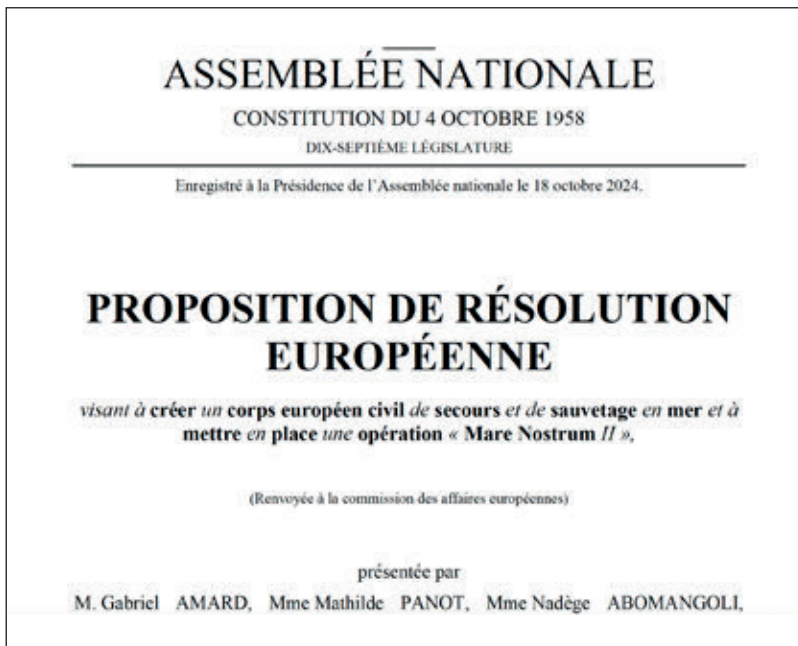
## SAUVETAGE EN MER, LA MORT AUX FRONTIÈRES

LE SAUVETAGE EN MER DES EXILÉ-ES EST UN ENJEU D'HUMANITÉ ET DE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX. LA MANCHE ET LA MÉDITERRANÉE SONT DEVENUES DE VÉRITABLES CIMETIÈRES. GABRIEL AMARD SE BAT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR QUE LA FRANCE ET L'UNION EUROPÉENNE CESSENT DE FERMER LES YEUX SUR CES DRAMES.



L'année 2024 est l'une des années les plus meurtrières pour les exilé-es qui tentent de rejoindre l'Angleterre depuis le nord de la France. On dénombrait déjà plus de 50 personnes décédées en novembre 2024. Depuis 2014, le nombre de morts dans la Manche s'élève à plus de 285. Du côté Méditerranéen, le bilan n'est pas plus reluisant. D'après l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), plus de 26 000 exilé-es y sont mort-es depuis 2014. Ces drames humains ne s'expliquent pas par une pression migratoire qui rendrait inopérants les systèmes de sauvetage et d'accueil des pays européens comme aiment le dire les libéraux et l'extrême droite. Ces drames s'expliquent par une politique répressive, mortifère et consciente des pays européens et de la France qui, comme c'est le cas sur la côte de la Manche, bloquent les exilé-es dans le Nord de la France en les empêchant de rejoindre les côtes britanniques et en ignorant leurs appels au secours si d'aventure ils réussissent à se trouver en mer. Chaque jour les droits humains sont bafoués pour les exilé-es.

Face à cette crise de l'accueil, Gabriel Amard est l'auteur d'une proposition



de résolution européenne (PPRE) déposée le 18 octobre 2024, visant à créer un corps européen civil de secours et de sauvetage en mer et à mettre en place une opération « Mare Nostrum II ».

Mare Nostrum, lancé par l'Italie entre 2013 et 2014, avait permis à l'Italie de sauver près de 200 000 vies. Faute de soutien de la part de l'Union européenne, l'Italie après un an avait dû arrêter l'opération.

L'opération Triton mise en place par l'Union européenne disposait d'un budget mensuel trois

« L'EXIL EST TOUJOURS UN DÉPART FORCÉ, IL EST LE RÉSULTAT DE LA MULTIPLICATION DES CONFLITS ARMÉS, DE LA DESTRUCTION DES ÉCONOMIES LOCALES PAR LA MONDIALISATION OU ENCORE DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE. C'EST UNE DÉCHIRURE PROFONDE POUR QUICONQUE SE TROUVE ARRACHÉ À SA TERRE. »

Gabriel Amard,  
Député LFI-NFP

fois moins important que le budget mensuel de Mare Nostrum et était davantage tournée vers des opérations sécuritaires que de sauvetage en mer. Pire encore, à partir de 2018, l'opération Thémis succédant à Triton a complètement abandonné les sauvetages en mer et a permis à l'agence Frontex de laisser faire les refoulements illégaux des exilé-es en Méditerranée sous l'autorité de l'ex directeur, Fabrice Leggeri actuel député européen du Rassemblement national. Sous l'œil bienveillant

de l'Union européenne, la Manche comme la Méditerranée sont devenues de véritables cimetières. Face à cette situation aussi inhumaine qu'insupportable, Gabriel Amard propose ainsi de mettre en œuvre au niveau européen une vaste opération de sauvetage en mer sur le modèle de l'opération « Mare Nostrum » et enjoint le gouvernement français à mener une telle opération et ce sans attendre la fin du processus de discussion européen en invitant l'ensemble des états qui le souhaitent à se joindre à cette initiative.

Dans ce cadre, Gabriel Amard appelle le gouvernement à dénoncer le traité du Touquet et le traité de Sandhurst qui prévoient de bloquer les exilé-es dans le nord de la France en les empêchant d'atteindre les côtes britanniques : la France n'a pas vocation à être le garde-barrière du Royaume-Uni.

PLUS D'INFOS SUR  
Retrouvez la proposition  
de résolution





© Allan Blumon

## RENCONTRE AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE LA MAISON DE SANTÉ DES SOINS PREMIERS DE VILLEURBANNE EST

Le 21 mars 2024, Gabriel Amard rencontrait médecins et infirmières de la Maison des Soins Premiers de Villeurbanne Est (quartier Léon Blum - Bon coin). Engagés dans l'accompagnement de patients souffrants de maladies chroniques, ces soignants subissent des coupes dans leur financement des locaux et des infirmières de l'association Asalée. Gabriel Amard leur apportait son soutien dans leurs revendications légitimes. Bonne nouvelle, à ce jour, leur mobilisation a été victorieuse.

# MIEUX GÉRER LES RESSOURCES EN EAU, UNE NÉCESSITÉ

EAU, COMMUN DU VIVANT

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EST AVANCÉ. LA PRÉSERVATION DU CYCLE DE L'EAU EST ESSENTIELLE POUR FAIRE FACE AU STRESS HYDRIQUE CROISSANT. PROTÉGER CETTE RESSOURCE VITALE ET EN ASSURER UN PARTAGE ÉQUITABLE SONT DES ENJEUX MAJEURS POUR L'AVENIR. GABRIEL AMARD S'ENGAGE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR QUE L'EAU SOIT PROTÉGÉE.

### TOURNÉE NATIONALE POUR LA GESTION PUBLIQUE DE L'EAU

Acteur historique de la gestion publique de l'eau, Gabriel Amard s'est engagé depuis septembre 2024 dans une tournée nationale en faveur de la gestion publique de l'eau. Lille, Toulouse, Marseille, Metz, Fort-de-France... : autant de villes dont la gestion de l'eau est déléguée à des opérateurs privés et où Gabriel Amard s'est arrêté.

En effet, la gestion publique de l'eau et de l'assainissement constitue un combat de premier plan en France, dans la mesure où près de 490 300 personnes n'ont toujours pas accès à

une eau potable sécurisée. En raison de leur logique marchande, les entreprises privées délégataires de la gestion de l'eau proposent souvent une gestion peu efficace et coûteuse pour les citoyen·nes, car elles privilégient le profit au détriment du déchet de l'entretien du réseau. C'est ainsi qu'on constate un mouvement croissant et bienvenu vers la gestion publique et locale de l'eau. Alors qu'en 2010, on dénombrait 12 400 contrats de délégation au privé sur un total de 34 000 services d'eau, aujourd'hui, on ne compte plus que 6 380 contrats pour



☛ Gabriel Amard à Marseille pour une conférence sur la gestion publique de l'eau avec Emma Fourreau et Sébastien Delogu



© Samir Asséot

31 000 services à travers le pays. La gestion privée a été divisée de moitié. La gestion publique au coût du service rendu est toujours plus majoritaire année après année.

### CONSTITUTIONNALISATION DU DROIT À L'EAU

En dehors de cette tournée nationale, et parce que l'eau est le premier commun du vivant, Gabriel Amard a redéposé une proposition de loi constitutionnelle visant à inscrire le droit à l'eau dans la Charte de l'environnement. Fruit d'un travail transpartisan, il est le premier signataire de cette PLLC, co-signée par 13 de ses collègues : Anne-Cécile Violland (Horizons), Hubert Ott (Démocrates), Lisa Belluco (Écologistes), David Taupiac (LIOT), Estelle Yousseuffa (LIOT), Olivier Serva (LIOT), Chantal Jourdan (Socialistes), Marcellin Nadeau (GDR), Marie Pochon (Écologistes), Fabrice Barusseau (Socialistes), Sandrine Josso (Démocrates), Michel Castellani (LIOT), Mereana Reid Arbelot (GDR), Delphine Lingemann

(Démocrates) et Clémence Guetté (LFI-NFP). L'objectif est de reconnaître que le droit à l'eau est un droit humain, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits humains. En effet, trop de bassins de vie en France, notamment les outre-mer, rencontrent un réel problème d'accès à l'eau. Selon l'ARS de la Réunion 46% des abonnés sont alimentés par des réseaux qui ne garantissent pas une sécurité sanitaire suffisante. En Guadeloupe, 25% de la population n'a pas accès à l'eau tous les jours. En Guyane c'est 15% de la population qui ne dispose pas d'un accès à un réseau d'eau potable. Enfin à Mayotte, 30% des Mahorais n'avaient pas d'eau courante, avant même le cyclone CHIDO.

### PLUS D'INFOS SUR

Retrouvez la proposition de loi constitutionnelle





© Alan Brunon

### COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Le 8 mai, Villeurbanne célébrait la commémoration de la victoire du 8 mai 1945, marquant la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Gabriel Amard était présent, accompagné de sa suppléante Mélouka Hadj-Mimoune, pour honorer la mémoire des soldats et des résistants qui ont lutté contre la barbarie nazie ainsi que toutes les victimes des crimes nazis. Se souvenir du sacrifice de cette génération pour la paix et la liberté est un devoir impérieux. « La lutte contre l'extrême droite et ses idées racistes et antisémites est un combat que nous ne devons jamais cesser de mener. »

# POMPIERS : LE GOUVERNEMENT DOIT CÉDER !

## SDMIS

GABRIEL AMARD EN VISITE À LA CASERNE DES POMPIERS DE CUSSET.

Le 4 octobre dernier, Gabriel Amard a visité la caserne des pompiers de Cusset à Villeurbanne. Inaugurée en 1973, elle est la plus sollicitée de la métropole de Lyon, avec 12 000 interventions enregistrées pour l'année 2023. Pourtant, les conditions de travail

des sapeurs-pompiers ne cessent de se dégrader. Alors qu'on comptait 28 pompiers en permanence dans les années 1990-2000, ils ne sont plus que 14 à 17 de garde aujourd'hui. Il en va de même pour le nombre total de professionnels, passé de 120 à seulement 80. Le métier de sapeur-pompier est un métier à risque : l'espérance de vie des pompiers en intervention est de 67 ans. Ils sont particulièrement exposés à diverses maladies, notam-



© Samir Assédat

Gabriel Amard à la caserne des pompiers de Cusset

ment des cancers liés à la toxicité des fumées ou à la présence de PFAS dans les mousses anti-incendie. Il est urgent que le gouvernement prenne ses responsabilités pour améliorer la qualité de vie des pompiers. En grève administrative illimitée depuis le début du mois d'octobre pour protester contre la dégradation de leurs conditions de travail et la suppression

d'une prime, les pompiers du Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) du Rhône ont reçu le soutien de Gabriel Amard. Ils revendiquent une revalorisation de leur pouvoir d'achat, le recrutement d'effectifs supplémentaires et dénoncent la suppression d'une prime de logement. Gabriel Amard critique également le désengagement de l'État

dans le financement des SDIS, laissant reposer cette charge essentiellement sur les départements et la métropole de Lyon, dont le budget est réduit chaque année par le gouvernement.

# NON AU TRANSFERT DE L'HÔPITAL HENRY GABRIELLE

## MOBILISATION

GABRIEL AMARD EN SOUTIEN À LA MOBILISATION CONTRE LE TRANSFERT DES ACTIVITÉS DE L'HÔPITAL HENRY GABRIELLE

Le 16 septembre 2024, Gabriel Amard avec les parlementaires du Rhône Idir Boumertit, Abdelkader Lahmar, Raymond Poncet, auditionnaient à l'Assemblée nationale l'association de sauvegarde de l'hôpital Henry Gabrielle. Situé actuellement à Saint-Genis-Laval dans l'Ouest lyonnais, il est prévu de transférer l'ensemble des activités de la médecine physique et de réadaptation vers le Groupement Hospitalier Est de Bron et vers le Vinatier. Gabriel Amard soutient le maintien

d'Henry Gabrielle à son emplacement actuel car celui-ci (un parc boisé de 10 hectares) contribue au bien-être psychologique des patients et permet une meilleure réadaptation physique de ces derniers. D'autre part, le transfert d'Henry Gabrielle conduirait à artificialiser de nouveaux espaces dans un endroit déjà surbétonné. Sur le plan humain, et en raison de la distance, il sera difficile pour de nombreux soignants de partir travailler dans l'Est lyonnais et le groupement

hospitalier Lyon-Sud ne sera pas en capacité d'intégrer l'ensemble des postes notamment les rééducateurs. Le 16 mai dernier au cours d'une marche aux côtés des associations, Gabriel Amard a eu l'occasion de dénoncer la destruction des services publics de la santé en affirmant « quand nous serons au pouvoir, nous n'écouterons pas la parole de la technocratie au service de la rentabilité financière ».

### PLUS D'INFOS SUR

Retrouvez la prise de parole de Gabriel Amard pour le maintien de Henry Gabrielle sur [twitter](#)



Raymonde Poncet, Gabriel Amard, Idir Boumertit et Abdelkader Lahmar auditionnent le collectif à l'Assemblée Nationale





© Allan Blumon

## 14 JUILLET, CONTRE LE COUP DE FORCE DE MACRON

Le 14 juillet, Gabriel Amard était présent à Lyon pour la commémoration de la prise de la Bastille en 1789. Cette date symbolise la victoire du peuple français sur les privilégiés et sur le monarque. Après cette commémoration Gabriel Amard s'est rendu aux côtés des députés du Nouveau Front Populaire du Rhône au rassemblement pour obliger le Président de la République à se soumettre au résultat des urnes. Ce 14 juillet le peuple rappelait qu'il est le seul souverain.

# GÉNÉRATIONS FUTURES CONTRE LES PFAS

## INTERVIEW

ENTRETIEN AVEC MATHIEU BEN BRAHAM, CHIMISTE ET CHARGÉ DE MISSION SCIENTIFIQUE ET RÉGLEMENTAIRE CHEZ GÉNÉRATIONS FUTURES, AU SUJET DES PFAS. GÉNÉRATIONS FUTURES EST UNE ASSOCIATION CRÉÉE EN 1996 QUI A POUR BUT DE LUTTER CONTRE LES POLLUANTS CHIMIQUES ET DE SENSIBILISER LES CITOYEN-NES AUX EFFETS DE CETTE POLLUTION.

### POURQUOI VOUS MOBILISEZ-VOUS CONTRE LES PFAS, ET QUELS SONT LES ENJEUX DES PFAS DANS LE RHÔNE ?

Les PFAS sont des substances très utilisées par les industriels pour des usages variés. Ils posent problème parce qu'ils sont extrêmement persistants dans l'environnement et parce qu'ils ont des effets sanitaires importants. Certains PFAS, comme le PFOS ou le PFOA, sont extrêmement dangereux, en raison de leur caractère cancérigène. D'autres sont suspectés d'être des perturbateurs endocriniens. Nous savons désormais qu'ils présentent une certaine toxicité hépatique et qu'ils augmentent le risque d'obésité. La recherche a également établi qu'ils ont un impact sur le poids des bébés à la naissance.

En 2022, des révélations ont mis en lumière un véritable scandale environnemental et sanitaire dans la vallée

du Rhône : Arkema a été responsable de rejets très importants de PFAS directement dans le milieu naturel. Ces émissions ont eu un impact sur toute la vallée du Rhône : l'eau potable était polluée, et des recommandations préfectorales ont proscrié la consommation des poissons pêchés ainsi que des œufs issus des poulaillers de particuliers, notamment à Oullins et Pierre-Bénite. Si le contexte rhodanien est particulièrement révélateur, la problématique des PFAS est bien plus vaste, avec des contaminations plus diffusées à des niveaux plus bas, résultant d'émissions liées à d'autres types d'activités comme les mousses anti-incendie, les pesticides PFAS ou encore l'incinération.

### COMMENT VOUS MOBILISEZ-VOUS CONTRE LES PFAS ?

D'abord, nous menons des campagnes d'analyse pour identifier des zones contaminées. Nous entreprenons également des actions en justice : nous déposons des plaintes contre les responsables de ces pollutions pour les contraindre à assumer leurs responsabilités. À ce titre, nous avons rejoint un recours pour protester contre le projet

d'extension de Daikin, qui permettrait de produire et de rejeter encore plus de PFAS. Nous réalisons aussi des actions de plaidoyer auprès des autorités et des élu-es dans le but de faire évoluer la réglementation.

### QUELLES SOLUTIONS CONTRE LES PFAS ?

Vu l'ampleur de la pollution, il est évident qu'il n'existe pas une seule et unique solution pour lutter contre les PFAS. Il faut davantage de réglementations et de surveillance, que ce soit à l'échelle locale, nationale, européenne ou internationale. Il faut aussi travailler à développer des solutions techniques et de remplacement, ce qui suppose des investissements. L'État a aussi un rôle important à jouer grâce à son pouvoir de sanction, mais également en finançant et en encourageant la recherche académique pour mieux comprendre les PFAS et leurs effets. Selon nous, il faut interdire les PFAS partout où cela est possible et minimiser toutes les sources d'émission. Nous nous battons pour que le principe de précaution soit appliqué en toutes circonstances.



© Généralions futures

Mathieu Ben Braham et l'équipe de Généralions futures

## ÉCHOS DU PARLEMENT



### LE 28 NOVEMBRE 2024 AVAIT LIEU LA NICHE PARLEMENTAIRE DU GROUPE LA FRANCE INSOUMISE - NFP,

unique jour dans l'année où le groupe insoumis comme groupe d'opposition a la responsabilité de fixer l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée. Si un total de 9 textes qui aurait pu changer la vie des français.es avait été prévu, les macronistes ont gâché cette journée en faisant de l'obstruction. Retour sur quelques textes :

#### - ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS **BLOQUÉE**

Amendements absurdes, rappels au règlement intempestifs, interruption de séance à répétition, les macronistes et la droite ont mis en œuvre tout leur possible pour empêcher le vote de la loi abrogeant la retraite à 64 ans. Cette obstruction puérile et insupportable n'avait qu'un objectif : saper une fois de plus la volonté populaire qui s'est prononcée contre la réforme des retraites lors des élections législatives de juillet dernier. Malheureusement en raison de l'obstruction, les député-es n'ont pas pu adopter cette loi.

#### - INTÉGRER LA NOTION DE CONSENTEMENT DANS LA DÉFINITION PÉNALE DES AGRESSIONS SEXUELLES ET DE VIOL **BLOQUÉE**

Chaque année, en France, on dénombre 94.000 personnes victimes de viols et d'agressions sexuelles. Une femme sur deux a déjà subi de telles violences. Pourtant, seul 1% des poursuites pour viol débouchent sur une condamnation. Dans l'état actuel du droit, être non consentant-e à un acte sexuel ne suffit pas à caractériser le viol pénalement. Cette proposition de loi vient donc y remédier.

#### - INSTAURER UN ÉCART DE SALAIRE DE 1 À 20 DANS LES ENTREPRISES **BLOQUÉE**

Cette proposition de loi vise à renforcer la justice sociale et à augmenter les plus bas salaires dans les entreprises en encadrant les écarts de salaire. Chez Stellantis le PDG gagne 500 fois le salaire moyen de son entreprise et rien ne saurait le justifier. Le groupe LFI-NFP reprend donc la recommandation de la Confédération européenne des syndicats qui propose un écart de salaire de 1 à 20.



© Smir Assalot

### HOMMAGE À SALVADOR ALLENDE

Le 28 septembre 2024, Gabriel Amard était présent à Villeurbanne aux côtés de l'association France Amérique latine pour un hommage à Salvador Allende, président du Chili renversé par un coup d'État organisé par l'extrême droite. Gabriel Amard a eu l'occasion de prononcer un discours en son honneur dans lequel il rappelait l'importance du combat pour les plus démunis et de la lutte contre les dangers que constitue l'extrême droite pour l'unité du peuple et pour la démocratie.

UNE PROPOSITION DE RÉOLUTION EUROPÉENNE (PPRE) VISANT À INTERDIRE LA PRODUCTION, LA FABRICATION, L'UTILISATION, L'IMPORTATION ET L'EXPORTATION DE SUBSTANCES PER ET POLYFLUOROALKYLÉES ET FAIRE RESPECTER LE PRINCIPE POLLUEUR-PAYEUR EN FRANCE ET À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE, EST DÉPOSÉE EN FÉVRIER 2024 PAR GABRIEL AMARD, PREMIER SIGNATAIRE DU GROUPE PARLEMENTAIRE LFI.

# INTERDIRE LES POLLUANTS ÉTERNELS, C'EST POSSIBLE!



## PROPOSITION DE RÉOLUTION EUROPÉENNE



**NOTRE  
AFFAIRE  
À TOUS**

Au cours des 15 dernières années de nombreuses études épidémiologiques ont démontré que les polluants éternels (PFAS) constituent un problème majeur de santé publique : cancers; lésions hépatiques, maladies cardiovasculaires diabète, obésité sont des conséquences directes des PFAS. Plus grave pour les prochaines générations, l'exposition aux PFAS avant la naissance peut affecter le développement du fœtus in utero et altérer la réponse aux vaccins chez les enfants.

La proposition de résolution européenne (PPRE) déposée en février 2024 par Gabriel Amard propose au gouvernement au

nom du principe de précaution prévu par la constitution (charte de l'environnement) de recourir à la clause de sauvegarde prévue à l'article 129 du règlement européen REACH (2006) selon laquelle un État peut interdire ou restreindre l'utilisation d'une substance justifiée par l'urgence de la situation. Compte tenu de la dangerosité des PFAS, Gabriel Amard propose que la France prenne des mesures provisoires d'interdiction de production, d'utilisation, de tout produit textile, ustensiles de cuisine, mousses incendies, emballages alimentaires produits phytosanitaires et cosmétiques contenant des PFAS. Ce ne serait pas une première pour la France

qui a déjà fait usage de cette clause de sauvegarde en 2013, pour protéger le grand public d'une exposition à l'ammoniac dégagé par les isolants utilisés dans les bâtiments.

La PPRE enjoint également à la France d'appliquer le principe pollueur-payeur conformément à la directive de 2004 sur la prévention et la réparation des dommages environnementaux. L'objectif étant que les industries responsables de la pollution aux PFAS paient pour les dommages occasionnés, le financement de la dépollution, la prévention et l'aide aux victimes à travers la création d'un « Fonds PFAS européen » à la charge des industriels.

Cette proposition se fonde sur une série d'auditions conduites par Gabriel Amard en 2023 et 2024 notamment Anne Grossperrin, vice-présidente de la Métropole de Lyon déléguée au cycle de l'eau, Louis Delon, chimiste et maraîcher, membre du collectif Ozon l'Eau Saine, Marc Besseas, arboriculteur à Messimy, Pauline Cervan, toxicologue et membre de

l'association Générations Futures, ainsi que le collectif Notre affaire à Tous.

Si la PPRE n'a pas encore été examinée dans le cadre de la commission des affaires européennes, Gabriel Amard a réussi à faire adopter un amendement prévoyant de transposer la clause de sauvegarde dans le droit interne pour en faire application pour les PFAS. Chef de file pour le groupe LFI sur cette proposition de loi visant à interdire les PFAS étudiée dans le cadre de la niche des Écologistes, il aurait aimé que cette dernière soit plus radicale et s'est opposé à la suppression de la clause interdisant les PFAS dans les ustensiles de cuisine, qui a été votée par la droite et l'extrême-droite suite aux pressions du lobby industriel SEB.

**PLUS D'INFOS SUR**  
Retrouvez la proposition de résolution européenne







© Samir Assiaoui

## COMMÉMORATION DU MASSACRE DU 17 OCTOBRE 1961

Gabriel Amard était présent à Villeurbanne le 17 octobre pour commémorer le massacre des Algériens tués lors d'une manifestation pacifique à Paris lors de la répression policière organisée par la police française de Maurice Papon. Il est de notre devoir de nous souvenir de ce crime d'État et de transmettre cette mémoire pour construire un avenir commun avec l'Algérie fondé sur la réconciliation et sur la justice.



## INSCRIPTION DE L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE DANS LA CONSTITUTION

### CONGRÈS À VERSAILLES

Le 4 mars 2024, Gabriel Amard était présent au Congrès à Versailles pour voter l'inscription du libre recours à l'interruption volontaire de grossesse dans la Constitution. À l'heure où l'extrême droite remet en cause le droit des femmes à disposer librement de leur corps partout où elle est au pouvoir, il était urgent d'affirmer la liberté de disposer de son corps comme un droit inaliénable.

Merci à Mathilde Panot, Présidente du groupe La France insoumise qui est la première parlementaire à avoir fait voter la constitutionnalisation du droit à l'interruption volontaire de grossesse à l'Assemblée nationale le 24 novembre 2022.



© Allan Bonnon

# PALESTINE, VITE LA PAIX !

## À VILLEURBANNE

Le 18 mai dernier Gabriel Amard prenait la parole devant plus de 1 000 personnes sur l'esplanade du Parc des droits de l'homme de Villeurbanne lors d'un rassemblement pour la Paix en soutien au peuple palestinien. Occasion pour lui de déplorer le bilan humain à Gaza qui s'établit désormais à plus de 44 000 victimes dont 70 % sont des femmes et des enfants d'après l'Organisation des Nations unies (ONU). 186 000 décès ont même été estimés par des chercheurs de la très sérieuse revue médicale britannique The Lancet. Les bombardements et l'incursion de l'armée israélienne dans la bande de Gaza ont provoqué le déplacement interne de 1,9 million de personnes

soit 95 % de la population. À l'horreur des bombardements s'ajoute la recrudescence des maladies, le blocage de toute aide humanitaire et une diminution de 94 % de la quantité d'eau disponible à Gaza. Le 14 novembre 2024 un rapport des Nations Unies fait état que "les méthodes employées par le gouvernement Netanyahu correspondent aux caractéristiques d'un génocide". Ce génocide constitue aussi le plus important des écocides de l'histoire : selon l'ONU, il faudrait entre 8 et 12 ans pour déblayer chaque m2 de Gaza avec un coût estimé à près de 700 millions d'euros.

Gabriel Amard se prononce pour le respect absolu du droit international et pour la solution à 2 États. Il était présent avec son groupe parlementaire devant le

siège de l'ONU à Genève le 3 février 2024 pour exiger un cessez-le-feu immédiat et permanent, la fin du blocus de Gaza, la libération inconditionnelle de tous les otages, le jugement de tous les criminels de guerre du Hamas et du gouvernement d'extrême-droite israélien devant la Cour Pénale Internationale, l'arrêt de la colonisation en Cisjordanie. Ils ont également interpellé le gouvernement français afin que la France reconnaisse immédiatement l'État palestinien, déclare un embargo sur la livraison d'armes à Israël, et inflige des sanctions contre le gouvernement de Netanyahu tant que celui-ci ne respecte pas le droit international en Palestine et désormais au Liban.

À Villeurbanne, Gabriel Amard a eu l'occasion de rencontrer différentes familles palestiniennes réfugiées des massacres à Gaza. Engagé aux côtés des collectifs mobilisés, il demande que la France leur garantisse une vie décente et un logement digne.



Rassemblement pour la paix au parc des droits de l'Homme à Villeurbanne

### PLUS D'INFOS SUR

Retrouvez l'intervention de Gabriel Amard sur l'esplanade du parc des Droits de l'homme de Villeurbanne pour dénoncer le génocide en cours à Gaza sur youtube :





© Samir Asselot

## ANNIVERSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE

À l'occasion du 232<sup>e</sup> anniversaire de la République proclamée pour la première fois le 21 septembre 1792, Gabriel Amard prononçait un discours non loin de l'Hôtel de Ville de Villeurbanne. Il y rappelait l'importance de l'infamie que constituent la monarchie et les privilèges en regrettant que la République soit devenue un théâtre d'arrogance et d'autoritarisme. Suite à ce rassemblement qui aura lieu désormais chaque année, Gabriel Amard s'est rendu à la marche contre le coup de force d'Emmanuel Macron avec la nomination de Michel Barnier à Matignon.

# PROTÉGEONS LES ANIMAUX

## CONTRE LA SOUFFRANCE ANIMALE

LA PROTECTION DES ANIMAUX ET LA RÉDUCTION DE LEUR SOUFFRANCE SONT AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE NOTRE SOCIÉTÉ. GABRIEL AMARD, PARTICULIÈREMENT MOBILISÉ SUR LE SUJET, DÉFEND DES AVANCÉES LÉGISLATIVES ET ÉTHIQUES SUR CE SUJET.



Au cours de cette année 2024, Gabriel Amard s'est particulièrement illustré dans le combat pour la défense des animaux. Il a eu l'occasion de défendre en commission et en hémicycle un amendement proposant un moratoire sur la création de tout nouveau bâtiment d'élevage en cage. En effet, l'autorité européenne de sécurité des aliments dans son rapport de 2023 affirme que l'élevage en cage a des conséquences graves pour les animaux en leur infligeant des restrictions de mouvements, des blessures liés à la promiscuité, du stress de groupe, et l'incapacité à exprimer des comportements de confort, d'exploration et des comportements maternels. Par conséquent ce mode d'élevage ne respecte pas les 5 libertés individuelles des animaux non humains définis par l'Organisation mondiale de la santé animale à savoir l'absence de faim, de soif, de malnutrition ; l'absence de peur et de stress ; l'absence de stress physique et thermique ; l'absence de douleurs, de lésions, de maladie ; la liberté d'expression d'un comportement normal de leur espèce.

### INTERDICTION DE LA PÊCHE AU VIF

Dans cette logique de la défense du bien-être animal, Gabriel Amard a eu



Gabriel Amard en visite du sanctuaire pour animaux de l'association Co&exister

© Alexis David

l'occasion de déposer une proposition de loi visant à interdire la pêche au vif. Cette technique de pêche consiste à utiliser un animal vertébré vivant comme appât, (généralement un petit poisson). Un hameçon est planté dans le dos ou la bouche de ce dernier alors qu'il est pleinement alerte dans le but de pêcher un plus gros poisson. Il existe aujourd'hui un consensus scientifique sur le fait que le poisson qui sert d'appât peut souffrir des heures durant et paniquera à l'approche du poisson prédateur sans qu'aucun d'échappatoire lui soit accordé. Gabriel Amard est donc partisan que cette pratique cruelle soit interdite à l'instar de plusieurs pays européens sur tout ou partie de leur

« À DÉFAUT D'INSCRIRE LE RESPECT DES LIBERTÉS DANS LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE AGRICOLE FRANÇAISE, NOUS PROPOSONS D'INSTAURER UN MORATOIRE POUR TOUTE NOUVELLE CRÉATION OU RÉNOVATION DE BÂTIMENT D'ÉLEVAGE EN CAGE. »

Gabriel Amard,  
en hémicycle,  
16 mai 2024.

territoire (Allemagne, Suisse, en eau douce en Irlande, dans la majorité des Länder de l'Autriche...).

### VISITE AU SANCTUAIRE

Le 27 octobre 2024, Gabriel Amard a eu l'occasion de visiter le sanctuaire de l'association Co&exister qui accueille des animaux dits de rente normalement destinés à l'abattage. Ces animaux de ferme (lapins, vaches, moutons, cochons etc.) ou de combat (vache de combat) sont recueillis par l'association Co&exister et attendent leur mort naturelle. En effet, craignant qu'ils puissent réintégrer le circuit agroalimentaire après d'éventuels traitements (potentiellement néfastes pour la santé humaine), la législation française ne

permet pas que ces animaux puissent sortir du circuit traditionnel. Il est prévu qu'en cas de maladie ils soient obligatoirement abattus. Afin de mettre fin à cette pratique, l'association Co&exister propose que ces animaux puissent obtenir le statut d'animal de compagnie. Afin d'assurer la traçabilité, l'association propose une identification par puce empêchant tout retour sur le circuit traditionnel et propose de ce fait d'assurer des traitements à ces animaux plutôt que de les condamner à une mort anticipée. Ce changement n'aura aucun impact sur les éleveurs et n'aura pas d'impact économique si ce n'est un impact positif par le développement d'une nouvelle spécialisation vétérinaire. Avec le concours des associations, tel que la Fondation Brigitte Bardot, Gabriel Amard a entrepris un travail législatif sur cette question.

### PLUS D'INFOS SUR

Retrouvez la proposition de loi visant à interdire la pêche au vif :

<https://urlr.me/TkZqts>





© Samir Assiout

## ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année depuis le début de son mandat, Gabriel Amard était présent place Lazare Goujon à Villeurbanne lors des commémorations de l'armistice 11 novembre 1918 mettant fin à la première guerre mondiale. Il a tenu à rendre hommage aux morts pour la France et aux fusillés pour l'exemple qui se sont battus pour la paix et la liberté.

# ABANDON DU PROJET RHONERGIA, VICTOIRE POUR LE VIVANT

## STOP AUX GRANDS PROJETS INUTILES

FACE À LA MULTIPLICATION DES GRANDS PROJETS CONTROVERSÉS, L'ARTIFICIALISATION MASSIVE DES SOLS SOULÈVE DES ENJEUX MAJEURS : ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES. À SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS, GABRIEL AMARD S'EST MOBILISÉ CONTRE LE PROJET DE BARRAGE RHONERGIA, GRAND PROJET DESTRUCTEUR DU VIVANT.



© Allan Brunon

📍 Gabriel Amard à Saint-Romain-de-Jalionas aux côtés des militant·es mobilisé·es contre le projet de barrage Rhônergia

Victoire ! Le projet de construction du barrage hydroélectrique Rhônergia situé sur le Rhône entre l'Ain et l'Isère est abandonné. Si Gabriel Amard est favorable à l'énergie hydroélectrique, ce barrage soulève des préoccupations majeures. Actuellement, seulement 5% des 545 km du Rhône en France restent dans leur état naturel. Ce projet, s'il avait été mené à son terme, aurait été dévastateur pour l'environnement : l'artificialisation des 25 derniers kilomètres du Rhône restés à l'état sauvage aurait menacé un biotope unique, mettant en danger de nombreuses espèces végétales et animales dont les nombreux oiseaux qui y nichent. La renaturation des abords des ouvrages pourrait prendre jusqu'à 30 ans, sans garantie de retrouver la richesse biologique actuelle. La bétonisation du site aurait aussi détruit les 150 tombes gauloises et celtes vieilles de plus de 2000

ans, altérant ainsi un site archéologique à la grande valeur historique, et aurait dégradé le paysage pour les nombreux promeneurs.

Un autre point d'inquiétude pour Gabriel Amard concerne la qualité de l'eau. En effet, l'eau potable qui est distribuée à 1,4 million d'habitants dans la Métropole de Lyon dépend à 98% de la nappe alluviale du Rhône. La construction du barrage aurait pu libérer dans les captages d'eau potable des polluants (PFAS, pesticides) historiquement piégés dans les sédiments.

Face à ces préoccupations, Gabriel Amard a pris des mesures pour exprimer son opposition au projet. Il a interpellé le 13 février 2024 le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et déposé un cahier d'acteur auprès de la Commission Nationale du Débat Public. Le 15 mars 2024, il s'est rendu à Saint-Romain-de-Jalionas,

commune sur laquelle devait s'étendre le projet Rhônergia et s'est entretenu avec le maire de la ville, Jérôme Grausi, qui lui a fait part de ses inquiétudes, pour ensuite visiter le site en présence du collectif Stop Barrage

Face à un coût dispendieux estimé à plus de 330 millions d'euros pour une production estimée à seulement 40 mégawatts Gabriel Amard propose des alternatives plus responsables sur le plan écologique : réduire la consommation électrique en isolant les bâtiments passoires et bouilloires thermiques, réhabiliter les moulins et optimiser la production des barrages existants, diversifier le mix énergétique en installant des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et les entreprises, créer un pôle public de l'énergie pour concentrer les efforts sur des solutions énergétiques locales, durables et respectueuses de l'environnement.

PAROLE



Gabriel Amard  
@gabrielamard

Solidarité totale avec nos frères et sœurs en humanité de #Mayotte, durement frappés par un cyclone.

Le pouvoir est absent, muet et méprisant. Rien anticipé, rien organisé. Macron préfère ses intrigues politiciennes à l'urgence d'aider ce bassin de vie si vulnérable.

Il faut vite des actions concrètes :

L'État doit agir : secours immédiats, un plan d'urgence pour Mayotte, comme nous l'avons demandé sur l'eau à l'Assemblée nationale. Assez du mépris !



@Gabriel Amard

# GABRIEL AMARD, À VILLEURBANNE UN DÉPUTÉ À VOTRE RENCONTRE

À VILLEURBANNE,  
LES RENDEZ-VOUS POUR  
LA DESTITUTION  
D'EMMANUEL MACRON.

Entre septembre et novembre 2024, Gabriel Amard a sillonné les quartiers de Villeurbanne pour une série de rencontres "Les Rendez-vous de la Destitution". L'objectif : échanger directement avec les habitant-es sur la situation démocratique du pays, le rôle du chef de l'État, et recueillir leurs témoignages et leurs colères. Le Tonkin, Gratte-Ciel, les Buers, Croix-Luizet, Saint-Jean, Cusset,



Le Tonkin

Bonnevay, les Brosses, Grandclément, Ferrandière, Charmettes-Dedieu sont autant d'étapes qui ont été réalisées dans le cadre des rendez-vous du député. La dissolution décidée par le président de la République a eu pour effet d'avoir

l'Assemblée nationale la plus fragmentée de l'histoire du pays. Si le Nouveau Front Populaire dispose du plus grand nombre de sièges, le choix inique du Président de la République de nommer à Matignon Michel Barnier constituait non seulement un coup de force mais aussi une situation de blocage extrême dans la mesure où le gouvernement était sous la menace permanente d'une censure. Face à la décision anti-démocratique de nommer Michel Barnier, Gabriel Amard et la France insoumise ont proposé de



Les Buers



Les Brosses

soumettre au Parlement une motion de destitution du Président de la République. Destituer Macron est une nécessité pour la démocratie : elle permet de sanctionner son coup de force et de sortir du blocage. Pour parvenir à la destitution du Président une majorité des deux tiers est nécessaire à l'Assemblée nationale et au Sénat. À l'Assemblée, Marine Le Pen et le Rassemblement national n'ont pas voté la destitution et se sont

engagés aux côtés des macronistes pour qu'elle ne soit jamais étudiée. Preuve s'il en fallait encore de l'entente cordiale Macron - Le Pen. Au fil des rencontres, un constat s'impose : les villeurbannais.es souhaitent que leur vie change et veulent tourner définitivement la page ultralibérale et autoritaire du macronisme. "Pour cela, Macron doit se soumettre, ou se démettre" Gabriel Amard.



Gratte-Ciel



Laurent Bonnevay



Grandclément



## CONTACTER VOTRE DÉPUTÉ :

Assemblée nationale  
126 rue de l'Université 75355 Paris 07 SP  
Téléphone : 01 40 63 31 78  
E-mail : gabriel.amard@assemblee-nationale.fr

En circonscription  
4 Avenue Salvador Allende 69100 Villeurbanne  
Téléphone : 06 62 52 45 69  
E-mail : alexis.david@clb-an.fr



## ABONNEZ-VOUS !

Je souhaite recevoir gratuitement le Journal du député :  dans ma boîte aux lettres  par mail

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse postale : .....

Mail : .....

en cochant cette case j'accepte que mes données personnelles soient utilisées pour m'envoyer des informations de l'activité du député Gabriel Amard.

À découper et retourner par courrier à :

Permanence parlementaire, 4 Avenue Salvador Allende 69100 Villeurbanne ou  
par e-mail à gabriel.amard@assemblee-nationale.fr